



# Droits et devoirs dans l'exercice de son métier

3 jours 21 heures

Programme de formation

## Public visé

- Salarié du particulier employeur
- Assistants maternels

Le calendrier est consultable à l'accueil de l'IFAP pour connaître nos prochaines sessions disponibles ou sur demande à l'adresse suivante : [accueil@ifap.net](mailto:accueil@ifap.net)

Prise en charge spécifique aux salariés du particulier employeur et assistants maternels. Nous consulter.

## Pré-requis

- Être salarié du particulier employeur

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre et exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer.
- S'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

## Description / Contenu

- Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.
- Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi-repère, son niveau et son salaire en tant que SPE.
- Analyser un bulletin de salaire et ses composantes.
- Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.
- Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et dispositifs appropriés pour développer ses compétences: formations, bilan de compétence, VAE.
- S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via des relais d'information appropriés.

## Modalités pédagogiques

- En groupe
- En présentiel ou en distanciel
- Synchrones (présence du formateur pendant la formation)
- Méthodes expositive, déductive, pragmatique et active

## Moyens et supports pédagogiques

- Fiches ROME et fiches pratiques du Ministère du Travail
- Guide des correspondances formelles
- Guide de prévention des risques de l'emploi à domicile (publication ANCT-FEPEM)
- Modèles de contrats de travail (CESU rédigés)





- Modèles de fiches de poste
- Vidéos tutoriels pour ouvrir un compte en ligne : CNAV, IRCEM, CPF, CAF, France Connect, Services Publics.fr
- Sites internet : URSSAF CESU-URSSAF Autoentrepreneur, CNAV, IRCEM, CPF, CAF, France Connect, Services Publics.fr (Ministère du Travail), FEPEM, IPERIA, Impôts, Associations et organismes habilités d'aide aux migrants.

## Modalités d'évaluation et de suivi

- Etudes de cas : Convention collective du SPE et des AssMat, réponses aux attentes de la personnes aidée ou de la famille.
- Mise en situation d'une création d'espace personnel sur un site professionnel.
- Exercice pratique : établissement d'un contrat de travail potentiel selon le modèle de la convention collective.
- Entretien individuel
- Quiz en début et en fin de formation
- Questionnaires de satisfaction en fin de stage
- Attestation de fin de formation

## Informations sur l'accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter à :  
accueil@ifap.net ou par téléphone au 01.75.44.90.91 pour que nous puissions étudier ensemble la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.